

Image not found or type unknown



Prêt amical hors famille

Par **andon**, le **04/08/2021** à **23:02**

Bonjour, Pour l'achat d'un appartement, un ami de la famille vivant seul hors UE, me prêterait 115.000 € sans intérêt, par virement depuis l'étranger, hors UE. Je ferai la déclaration de contrat de prêt et la reconnaissance de dettes pour la banque et le fiscs., avec un différé de remboursement à partir de cinq ans plus tard, qui commencera suite à la vente de mon appart qui est à réparer. Si, par malheur (c'est la vie) mon ami décédait quelques années plus tard et que je n'ai pas encore remboursé la totalité de la somme, il n'y aura personne à qui rembourser le restant dû, étant donné que mon ami n'a plus de famille, ni héritier, ni succession. Qu'elle sera ma situation vis à vis des fiscs ? Merci.